

ÉDITION SPÉCIALE

SEMB
SAQ

LE PIONNIER

JOURNAL PUBLIÉ PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SAQ - JUILLET 2002

éditorial

Soyons fiers de notre syndicat !

L'exécutif du SEMB SAQ ainsi que le conseil général ont affirmé leur volonté de se défendre contre toute attaque faite à l'endroit de notre syndicat ayant pour objectif de nous voler notre accréditation pour la donner à un syndicat pan-canadien (le SCFP-FTQ), dont le siège social est en Ontario, et qui est dirigé par des gens qui ne connaissent aucunement les réalités de notre travail à la SAQ.

L'ensemble des membres élus de notre structure syndicale, représentant aussi bien les bureaux que les magasins, de toutes les régions du Québec, maintiennent encore aujourd'hui, au plus fort du maraudage, que c'est avec le SEMB SAQ que nos intérêts sont le mieux défendus. Vos nombreux appels téléphoniques ainsi que votre appui depuis les dernières semaines nous encouragent à continuer la bataille pour notre survie. Je tiens à vous remercier de votre solidarité et ne peux que vous encourager à démontrer encore haut et fort votre détermination à continuer d'être représentés par le SEMB SAQ.

Malgré la présence de maraudeurs dans les succursales de la SAQ, nous tenons à vous dire que nous, vos représentants syndicaux, continuons de maintenir la même qualité de services aux membres. Ce n'est pas parce que notre quotidien se trouve un peu changé en ce moment que notre rythme de travail s'est ralenti. Bien au contraire ! Le traitement des griefs va bon train ainsi que les discussions avec l'employeur. Nous savons que l'été n'amène en rien un ralentissement des difficultés que vous pouvez vivre en succursale ou dans les bureaux de la SAQ. Nous continuons donc d'assurer le dépôt de vos griefs, de faire le suivi de vos plaintes et de vous défendre avec acharnement. Nous restons à l'écoute de vos commentaires et de vos questions et nous vous invitons à continuer de communiquer avec les conseillères téléphoniques au bureau du syndicat.

En même temps, nous travaillons à l'élaboration d'outils de communication permettant d'optimiser la réponse aux membres. Par exemple, nous développons notre site internet

afin de rendre plus accessible l'information sur vos droits et vous permettre de nous faire parvenir vos demandes par courriel. Le site est déjà en opération (www.semb-saq.com) et il sera grandement amélioré au cours des prochaines semaines.

Le SEMB a à cœur, et depuis longtemps, l'amélioration de vos conditions de travail. C'est pourquoi, dès l'automne dernier, nous entreprenons les diverses étapes menant à l'élaboration d'un projet pour renouveler notre convention collective qui arrivera à échéance en décembre prochain. Comme vous le savez, c'est lors de cette négociation que nous pourrions obtenir les changements et les améliorations que nous souhaitons.

C'est avec cet objectif en tête que nous vous faisons part, lors de la tournée de l'automne 2001, de notre volonté de mettre sur pied des forums permettant une participation accrue des membres. Vous avez d'ailleurs eu l'opportunité de participer aux tables de consultation le printemps dernier. L'étape suivante sera la mise en place des tables de concertation. Cela permettra des débats par petits groupes ciblés, afin de favoriser les discussions sur des sujets spécifiques (ex : conditions de travail des conseillers en vin, employés à temps partiel, caissiers principaux, etc.), sur les nouvelles réalités et sur les changements qui pourraient être apportés à notre convention collective.

Merci de votre confiance et de votre solidarité ! C'est par l'effort et l'implication de tous que nous continuerons, en tant que syndicat, à être les meilleurs pour défendre nos droits.

Longue vie au SEMB SAQ !

**Roger Fortin
Président**



La traîtrise d'un maraudeur

Le fils qui renie son père

Le SCFP est-il conscient qu'il tente d'enlever son identité au SEMB et à ses membres alors que c'est le SEMB qui a fait que le SCFP existe aujourd'hui ?

Eh oui ! ce sont les employés de magasins et de bureaux de la SAQ qui ont, les premiers, défié le gouvernement en formant le premier syndicat accrédité dans la fonction publique québécoise en 1964. Ses membres, à travers presque 40 ans de batailles et de luttes, se sont donné des conditions de travail décentes. C'est la conviction et la détermination de ses membres qui a permis de créer ce syndicat, ouvrant ainsi la porte à la syndicalisation dans la fonction publique.

Par ses gestes, le SCFP peut détruire l'identité propre de ce syndicat. En quelque sorte, il renie celui qui l'a mis au monde. Le véritable rôle du SCFP, dans notre société, devrait être d'aider les gens qui ont besoin de lui pour se syndiquer et non de détruire un syndicat qui, comme le SEMB, évolue et cherche constamment à améliorer les conditions de travail de ses membres.

Le rôle d'un syndicat

Combien de fois le SEMB a-t-il tenté d'aider les autres syndicats à l'intérieur de la SAQ en faisant front commun avec eux pour combattre les abus d'un gouvernement qui n'a cherché qu'à démanteler l'entreprise; la vie réserve parfois des surprises... Comment peut-on imaginer qu'un autre syndicat tente de dresser les membres d'une même accréditation les uns contre les autres ? C'est ça que le maraudage, dans toute sa traîtrise, essaie de provoquer à l'intérieur de nos rangs.

Où est la solidarité ?

Plutôt que de se battre ensemble contre l'employeur, un autre syndicat a décidé d'anéantir et de diviser notre entité syndicale à son profit. Il l'a déjà démontré dans le dossier de l'équité salariale en laissant tomber ses deux alliés (SEMB et SPTP), empêchant ainsi toute comparaison entre nos tâches et nos salaires avec ceux des entrepôts. Et c'est le SCFP qui défend ce syndicat, le STTSAQ ! Où est l'erreur ?

Réal Racette

Déclarations de Judy Darcy, présidente nationale du SCFP

Lors d'un congrès du SCFP tenu à Ottawa le 4 juin 2001, Madame Darcy, abordant le thème de l'unité dans le mouvement syndical, **dénonçait le maraudage**. Voici quelques extraits de son allocution :

« Pas besoin d'être ingénieur en aéronautique pour deviner que nous ne parviendrons pas à battre les gouvernements de droite si nous lutons entre nous.

Nous ne pouvons pas protéger l'assurance-maladie, ou l'eau, ou le système public d'éducation si nous nous défendons **contre le maraudage**. »

...

« La compétition sauvage est peut-être la norme dans les salles des conseils d'adminis-

tration des grandes entreprises, mais elle **n'a pas sa place au mouvement syndical**.

J'ai déjà dit très clairement au CTC que j'ai la conviction que les règles régissant les statuts du CTC doivent être changées de façon à **mettre fin au maraudage** dès qu'il commence.

J'ai aussi clairement affirmé que nous avons besoin de règles pour assurer la COOPÉRATION entre les syndicats - de façon à ce que nous soyons en mesure de mettre à profit toutes nos ressources, **non pas pour organiser les membres les uns des autres**, mais pour syndiquer les travailleuses et les travailleurs non syndiqués. »

Source : www.scfp.ca 2002-07-23

André Frappier, conseil régional FTQ Montréal, le 12 mars 2002

« Mais la solidarité syndicale ça commence d'abord chez nous, avec les autres syndicats FTQ et en maintenant nos pactes de non maraudage entre centrales. »

Source : ftq.qc.ca 2002-07-16

Cette fois-ci, ce n'est pas nous qui le disons ! Le maraudage est une compétition sauvage qui n'a pas sa place dans le mouvement syndical.

Lise Legault

Le SEMB : C'EST L'AUTONOMIE ET L'INDÉPENDANCE

Le SCFP : il est lié par les orientations d'une centrale, la FTQ, et les intérêts économiques du Fonds de solidarité



Les trois présidents : Michel Ayotte (SPTP), Guy De Blois (STTSAQ) et Serge D'Avignon (SEMB) lors de la conférence de presse pour le lancement de la pétition dénonçant la privatisation de l'usine d'embouteillage.

26 juin 1998 : Guy De Blois faisait alors front commun avec les syndicats de la SAQ (SEMB et SPTP) pour s'opposer à la privatisation de l'usine d'embouteillage et réclamer un débat public, qu'il jugeait incontournable, sur la question.

Six mois plus tard, il virait son chapeau de bord et qualifiait ce même débat de « philosophique ». Et comme par hasard, son « grand virage » concordait avec l'entrée en scène du Fonds de solidarité de la FTQ.

La vraie autonomie c'est quand personne (même pas une centrale syndicale) ne décide des orientations stratégiques et politiques de ses membres !

NON À LA PRIVATISATION DE L'USINE D'EMBOUETTEILLAGE DE LA SAQ!

L'usine d'embouteillage est rentable (bénéfice net de \$2.4 millions en 1997) et pourrait l'être davantage si l'on permettait à la SAQ de se développer. Pour le consommateur québécois, le meilleur gage de qualité reste que les produits embouteillés au Québec le soient par la SAQ. L'usine d'embouteillage, port vinicole le plus moderne en Amérique du Nord et joyau de la SAQ, est une porte d'entrée sur les marchés internationaux pour l'importation du vin en vrac et pour l'exportation des produits du terroir.

Considérant que privatiser l'usine d'embouteillage, c'est refuser à la SAQ tout futur,

Considérant que privatiser l'usine d'embouteillage, c'est « donner » une partie des 374 millions de dollars de profits de la SAQ au secteur privé,

Considérant que privatiser l'usine d'embouteillage, c'est dire adieu à toute chance de voir la réutilisation des bouteilles consignées de vin et d'alcool au Québec,

je dis non à la privatisation de l'usine d'embouteillage et je signe:

| NOM | ADRESSE |
|-------------------|---------|
| Serge D'Avignon | |
| Michel Ayotte | |
| Guy De Blois | |
| Robert St-Onge | |
| Alain Gauthier | |
| Daniel Tremblay | |
| Jean-Luc Gauthier | |
| Régis Gauthier | |
| Daniel Vassault | |
| Guy Berthiaume | |

Signature de Guy De Blois, président du STTSAQ (SCFP-FTQ), sur la pétition : Non à la privatisation de l'usine d'embouteillage de la SAQ !

Suite de l'opération « gardien de ta convention (GTC) »

Nous vous avons déjà annoncé que l'opération de réorganisation des structures des représentants locaux, GTC et divisionnaires, nous avait permis de reprendre Montréal des mains de dame torpeur.

Cette opération avait également pour but de doter Montréal d'une structure efficace pour contrer le maraudage.

Lorsque les représentants du SCFP sont arrivés, nous avons rapidement constaté l'efficacité de notre nouvelle structure. En effet, c'est avec les gens nouvellement élus que nous avons formé des équipes chargées de sillonner Montréal,

afin de contrer les mensonges et les idées préconçues véhiculés par les représentants du SCFP.

Mise à part une division où nos représentants ont abandonné le SEMB alors qu'il se remettait en route, tous ont participé, de près ou de loin, à cette bataille.

C'est sans hésitation que je qualifie de grande réussite la première phase de réorganisation de Montréal, car c'est elle, (et là je me permets de faire une référence historique) tout comme le débarquement de Normandie, qui nous a permis d'éviter de voir Montréal tomber entre les mains du SCFP.

Les équipes du SCFP se sont butées à des troupes bien entraînées, mobilisées et surtout solidaires de cette belle patrie que l'on nomme SEMB. Je vous enjoins cependant à la prudence et à la vigilance. L'ennemi est encore à nos portes. Nous comptons sur l'efficacité que vous nous avez démontrée jusqu'à maintenant pour nous avertir au moindre mouvement de troupe du SCFP. Pour tout renseignement, nous demeurons disponibles à l'heure et à l'endroit qui vous conviennent.

La campagne de maraudage terminée, nous pourrions profiter de la

période de négociation pour consolider nos acquis de la dernière convention collective et améliorer nos conditions de travail. Mais, avant d'entreprendre cette négociation, nous avons le devoir de nous assurer de corriger le tir à l'égard de certaines catégories de membres. En ce sens, nous sommes à mettre en place des outils qui devraient répondre adéquatement aux vœux des membres, c'est-à-dire la création de tables de concertation par catégorie d'employés.

Martin Charron

Enfin un site web au SEMB !

Plusieurs d'entre vous le souhaitaient depuis longtemps ! Il est enfin là.

Venez le visiter :

www.semb-saq.com

Ce n'est qu'un début, surveillez les mises à jour au cours des prochaines semaines.

Lettre ouverte à tous mes collègues membres du SEMB SAQ

Moi, Pierre Desroches, je veux vous expliquer tout ce que le SEMB a fait pour moi. Je vais d'abord vous résumer mon histoire.

Le 20 mai 98, employé à temps partiel, j'ai eu un accident de travail à la succ. Ste-Adèle. On m'a prescrit 2 sem. de repos avec un collet cervical mou et de la physio. cinq jours/semaine.

J'ai été examiné le 23 juin 98 par un médecin de la SAQ qui a conclu que j'étais guéri. Le SEMB m'a conseillé de suivre les conseils de mon médecin et de continuer ma physio. Ce que j'ai fait. La SAQ m'a fait examiner par un physiatre qui m'a déclaré apte à travailler à compter du 27 août 98.

Je suis revenu au travail le 10 août 98 avec des limitations temporaires. À la fin d'août, mon agente de la CSST m'a laissé un message : on m'aurait filmé faisant des activités qui me démontraient apte au travail. Des sommes me seraient réclamées.

Le 10 sept. 98 j'ai rencontré dans le bureau du directeur un gars de la sécurité SAQ qui m'a dit : tu es suspendu pour « fins d'enquête ». J'ai dû quitter la succ. sans compter ma caisse. Je me suis senti traité comme un voleur.

J'ai téléphoné au SEMB. J'étais complètement désespéré. Je me demandais ce qui m'arriverait. Heureusement, le représentant du SEMB m'a rassuré immédiatement : on va s'occuper de toi.

Le 7 oct. 98, j'ai reçu mon congédiement par télégramme. On m'accusait d'avoir eu un « comportement frauduleux ». La lecture de ces mots m'a démoli. Je n'en revenais pas. J'étais effondré. Deux griefs sont déposés pour contester suspension et congédiement.

J'ai rencontré plusieurs fois des représentants du SEMB : Jean LaPerrière, Pierre Gravel et Marcel

Croteau, avocat. Ils ont vite décidé d'aller en arbitrage pour contester ce congédiement ignoble.

Au SEMB, je me suis toujours senti respecté et compris. J'ai pu exprimer toutes les émotions ressenties: **désarroi, colère, angoisse, découragement**. Ils m'ont toujours soutenu et surtout encouragé à ne pas lâcher.

Le SEMB a défrayé les coûts de l'expertise médicale d'un physiatre, nécessaire pour défendre mon dossier. Le syndicat a aussi payé les frais de ce physiatre, de mon médecin de famille et de mon physiothérapeute lorsqu'ils sont venus témoigner aux auditions. Il y a eu cinq jours d'audition, une journée de plaidoirie verbale et des plaidoiries écrites.

La veille de chaque audition, j'allais au SEMB pour la préparation. Je rencontrais Pierre Gravel et Marcel Croteau, avocat. Toutes les personnes que je rencontrais au SEMB m'encourageaient et me disaient de ne pas lâcher, que j'étais entre bonnes mains. Je me sentais dans une ambiance familiale et ça me soutenait moralement.

Pour les sommes réclamées par la CSST, le syndicat m'a assuré qu'il y avait de grosses chances que je n'aie pas à les payer. Pierre Gravel avec un conseiller spécialisé dans les dossiers CSST, René Beaupré, m'ont défendu auprès de la Commission des lésions professionnelles. Le même physiatre que dans l'autre cas est venu témoigner pour moi. C'est encore le SEMB qui a payé les frais. La décision a été favorable à ma requête : je ne devais aucune somme à la CSST.

Ce que j'ai réalisé c'est que si le SEMB croit, après étude d'un dossier, qu'un membre a été lésé dans ses droits, il engage les personnes adéquates pour le défendre et en assume les frais.



Je sais maintenant pourquoi je paye mes cotisations SEMB : sans l'aide du SEMB je suis convaincu que je ne travaillerais plus pour la SAQ. Sans leur professionnalisme et tous leurs efforts joints aux miens, il n'y aurait pas eu cette sentence arbitrale du 28 avril 2000 qui ordonnait à la SAQ d'annuler la suspension suivie du congédiement, de me réintégrer dans mon poste, et de me verser les salaires et avantages perdus.

Et ce n'est pas fini, puisque le SEMB a déposé une requête en Cour supérieure pour réclamer réparation pour les dommages qui m'ont été causés en plus de mes pertes de salaire (dommages moraux, préjudice fiscal, atteintes à mes droits fondamentaux, etc.)

J'invite tous ceux qui ont eu à subir un congédiement absurde comme moi et qui ont été réintégrés dans leurs fonctions avec l'aide du SEMB à témoigner comme je le fais aujourd'hui.

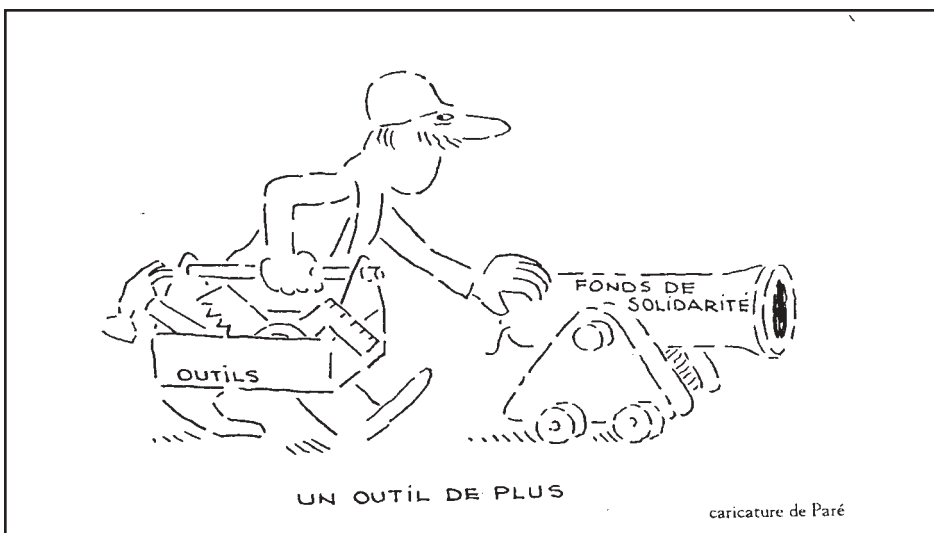
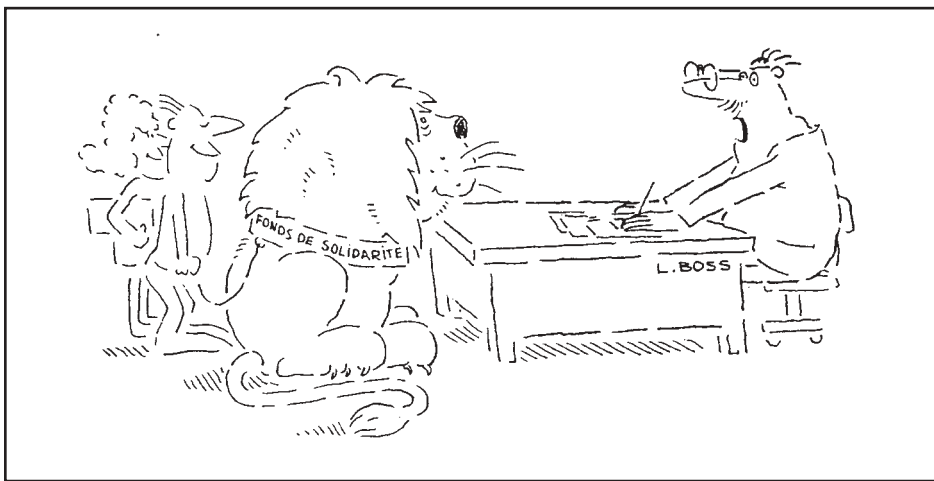
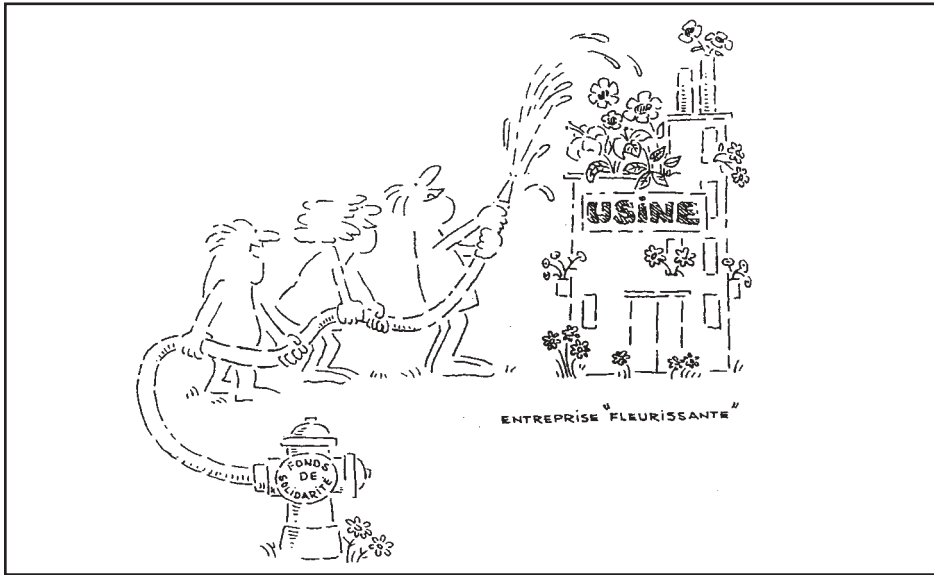
Merci de tout coeur. Je n'ai pas de mot pour dire toute ma reconnaissance à toute l'équipe du SEMB.

Pas question de changer notre syndicat !

Pierre Desroches
Employé régulier depuis septembre 2001

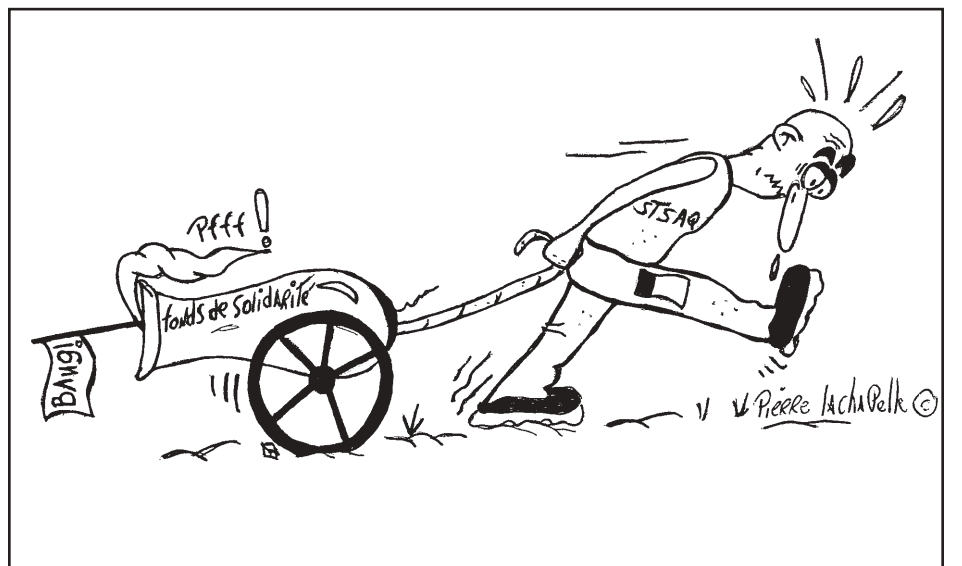
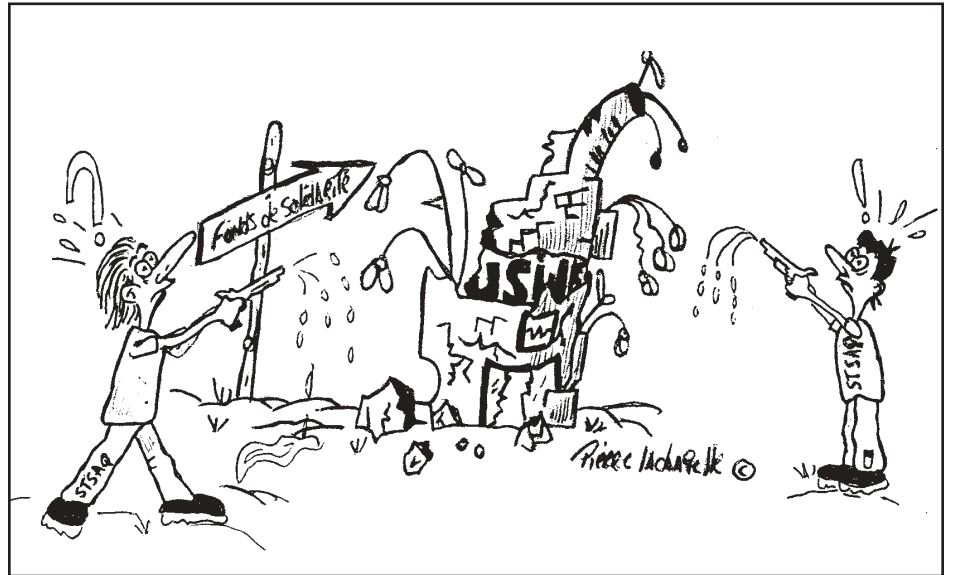
Eh oui ! les gens du STTSAQ sont d'accord avec nous quand nous disons qu'avec le SCFP-FTQ et son bras économique, le Fonds de solidarité, on risque de perdre son autonomie. La preuve, même dans leurs caricatures, c'est le Fonds qui prend toute la place !

Le mythe



Caricatures de Paré, tiré de Info STSAQ, juin 2002

La réalité



Les gars du STTSAQ (SCFP-FTQ) veulent tellement nous avoir dans le même syndicat qu'eux, qu'ils commencent déjà à faire notre « job » !



LIVRAISON D'UNE COMMANDE EN SUCCURSALE.

Dans les photos du haut, tout est normal, le camionneur fait son travail.

Dans celles du bas, rien ne va plus : le camionneur place du stock dans l'aire de réserve.

S.V.P. ne tolérez pas cette situation, ce sont vos heures de travail que ces gars-là effectuent.



UNIS POUR L'AVENIR ET FIERES DE L'ÊTRE

**SEMB
SAQ**

**DES SERVICES
SPÉCIALISÉS, ADAPTÉS
À LA RÉALITÉ
DE NOS MEMBRES :**

**NOTRE FORCE
DEVANT L'EMPLOYEUR**

LE PIONNIER

Journal publié par
Le Syndicat des employé(e)s de
magasins et de bureaux de la SAQ

1065, rue St-Denis
Montréal (Québec) H2X 3J3

www.semb-saq.com

« La forme masculine est utilisée pour alléger le texte »

(514) 849-7754

ou ligne directe, pour l'extérieur de
Montréal :

1-800-361-8427

Télécopieur : (514) 849-7914

Courriel : courrier@semb-saq.com

Directrice des communications : Marie-Claude Di-Lillo

Rédactrice : Lise Legault

Infographie : Michael Schneider

Photographie : Martin Cartier

Illustration : Pierre Lachapelle